

Trail du Marguestaud 2024

Règlement de la course

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent document et l'acceptation des clauses.

Art 1 L'organisation

L'ASSOCIATION TRAIL DU MARGUESTAUD (association loi 1901) organise le dimanche 15 septembre 2024 la 6^{ème} édition du **Trail du Marguestaud**.

Quatre courses sont proposées et deux randonnées pédestre:

- Une course chronométrée de 30 kms (participation de **27€**) individuel
- Une course chronométrée de 22 kms (participation de **19€**) individuel et challenge Raphaël Lévy
- Une course chronométrée de 12 kms (participation de **15€**) individuel ou challenges Entreprises, Grandes Ecoles, Force de l'ordre et Sécurité + une course entre copains(es) (1 coureur sur le 30km et 1 coureur sur le 12km)
- Une marche nordique chronométrée de 12 kms (participation de **15€**)
- Une randonnée non chronométrée de 12 kms (participation de **8€**)
- Une randonnée familiale non chronométrée de 6,5kms (participation **6€**) pour adulte et gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans

Art 2 Inscriptions et restauration

Les courses de 30km et 22 km sont ouvertes aux coureurs âgés d'au **moins 20 ans au 31 décembre 2024** (Application FFA). Les épreuves de 12Km sont ouvertes à partir de 18 ans révolus.

Attention, le nombre de participants est limité à 600 coureurs répartis sur l'ensemble des courses chronométrées proposées des 30 kms, 22 kms et 12 kms et marche nordique.

Les 500 premiers inscrits auront un textile offert par l'organisation, mentionner sa taille à l'inscription.

Limitation à 200 participants sur les deux randonnées pédestres.

Possibilité de restauration à l'arrivée (**à réserver lors de l'inscription**).

L'inscription s'effectue :

Par Internet, sur le site <http://chrono-start.com/> via les sites Running mag et Running Trail (la date limite sera communiquée sur le site Chrono-start) ou sur place (détails à l'art 4).

Pour les inscriptions entre le 1^{er} Mai et 31 Août les participants non licenciés ont la possibilité de déposer soit un certificat médical soit un PPS datant de moins de 3 mois. À partir du 1^{er} Septembre, les participants non licenciés seront obligés de fournir uniquement un PPS.

Art 3 Obligatoire à partir du 1^{er} Septembre le PPS (Parcours Prévention Santé) et licences autorisées

Tout dossier d'inscription pour les 30km, 22km, 12km et marche nordique doit être accompagné d'une **licence de fédération agréée FFA** (voir liste ci-dessous) ou **PPS** (lien sur fiche d'inscription) .

Fédérations agréées FFA:

ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),**
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),**
- o Fédération française handisport (FFH),**
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),**
- o Fédération sportive des ASPTT,**
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),**
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),**
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);**

L'organisateur conservera la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du PPS, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un PPS d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce PPS doit être rédigé en langue française, daté, signé.

Art 4 Retrait des dossards

L'organisation se réserve la possibilité de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo pour la remise des dossards.

Les dossards seront remis à la place des acacias de Galembun.

Pour les pré inscrits et inscriptions sur place :

- Le samedi **14 septembre 2024 de 14h00 à 18h00**
- Le jour de la course le **dimanche 15 septembre 2024 de 7h30 à 9h30 pour les coureurs et de 8h00 à 10h00 pour les randonnées.**
- **Pour les inscriptions sur place (selon disponibilité), PPS obligatoire datant de moins de 3 mois**
- **Majoration de 2€** sur le prix du dossard des courses chronométrées.
- **Majoration de 1 €** sur les deux randonnées pédestres

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Art 5 Annulation

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 6 Le parcours

Le départ et l'arrivée auront lieu sur la place des acacias de Galembrun.

Les parcours 30 km (**1001m D+**) , du 22 km (**677m D+**) et de 12 km (**342 m D+**) empruntent en majorité des sentiers de randonnée ainsi que de petites jonctions goudronnées.

L'accompagnement en VTT ou autre est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure, une communication sera donnée aux concurrents et à l'administration si le cas se présente.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Art 7 Les départs

A 9h00 : **1^{ère} départ chronométré** : 30km et 1^{er} coureur équipe duo

A 9h30 : **2^{ème} départ chronométré** : 22 km

A 10h00 : **3^{ème} départ chronométré** : 12 km et Challenges : Entreprises, Grandes Ecoles, Force de l'ordre et Sécurité et 2^{ème} coureur duo.

A 10h15 : **4^{ème} départ chronométré** : 12 km de Marche Nordique

A 10h20 : Randonnée pédestre 12km **non chronométrée**

A 10h25 : Randonnée pédestre familiale 6,5km **non chronométrée**

Art 8 Ravitaillements

Des ravitaillements en course et à l'arrivée sont prévus pour tous les parcours.

30kms : Point d'eau (au 5km) ; ravito (au 11,5km) ; point d'eau (au 17km) ; ravito (au 23,5km) ; point d'eau (au 26km) ; ravito d'arrivée

22kms : Point d'eau (au 5km) ; ravito (11,5 km) ; ravito et point d'eau (au 16km) ; ravito d'arrivée

12km et 12km marche Nordique : Ravito et point d'eau (3,4km) ; ravito et point d'eau (au 7km) ; ravito d'arrivée

12km Randonnée pédestre : Ravito et point d'eau (3,4km) ; ravito et point d'eau (au 7km) ; ravito d'arrivée

6,5 Km Randonnée familiale pédestre : Ravito et point d'eau (3,4km) ; ravito d'arrivée

Vu la nature de l'épreuve, il est fortement recommandé de se prémunir de ravitaillements supplémentaires personnels, de bidons ou poche à eau en cas de grosse chaleur.

Art 9 Respect propreté

Toute personne ne respectant pas la propreté des sites traversés, **sera disqualifiée.**

Des poubelles seront à votre disposition aux postes de ravitaillement ainsi qu'à l'arrivée afin que vous puissiez vous débarrasser de vos détritrus.

Art 10 Résultats / Récompenses

Des récompenses sont prévues pour les 3 premiers de chaque course homme et femme, ainsi que les 1^{er} (homme et femme) de **Launac/Galembroun, Le Burgaud, Belleserre, Drudas et Pelleport** de chaque course.

Pour le challenge du 12 km Entreprises, Grandes Ecoles , Force de l'ordre et Sécurité

- les équipes seront constituées à minima de 3 coureurs. Le classement se fera sur les temps cumulés des 3 premiers temps des coureurs de chaque équipe.
- Plusieurs équipes /entité avec un nom différent peuvent être inscrites sur le 12km.
- Les 3 premières équipes seront récompensées.

Pour la course duo entre copains (es) : équipe de deux (1 coureur sur le 30km et 1 coureur sur le 12km). Les 3 premières équipes seront récompensées.

Les classements sont établis sur la base des temps relevés par le système de chronométrage électronique.

Art 11 Assurance

L'organisation et les participants sont couverts par une police d'assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas vol.

Art 12 Sécurité

Les secours seront assurés par des secouristes, un médecin et des signaleurs. Un numéro de téléphone d'URGENCE sera communiqué.

Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent être immédiatement informés.

Le médecin pourra mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Dans ce cas le dossard sera **retiré** et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

Tout abandon doit être signalé au contrôle le plus proche, le dossard devra être rendu .Cette information est très importante afin d'éviter des recherches inutiles.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une pathologie antérieure à la course.

Les coureurs autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Art 13 Droit à l'image

Le concurrent autorise, par son engagement, l'organisation à utiliser toute photo ou image le concernant prise lors de l'événement, dans le cadre de la promotion du Trail du Marguestaud.

Art 14 Acceptation du règlement

Tous les concurrents du **Trail du Marguestaud** s'engagent à **respecter ce règlement** par le seul fait d'apposer leurs signatures sur la fiche d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Art. 15 Les Bénévoles

Ne les oubliez pas ! Ils sont là pour vous aider et veiller à votre sécurité sur les parcours ! C'est grâce à leur présence et disponibilité que ce TRAIL peut avoir lieu.

Art 16 Les Propriétaires

Ils nous accordent leur confiance et vous permettent de traverser leur propriété, découvrant ainsi les chemins privés et fermés le reste de l'année.

Merci de respecter les zones traversées et de profiter de cette autorisation d'un jour !

Art 17 : Contact

Les renseignements utiles sur la course peuvent être trouvés sur les sites internet

www.chrono-start.com

<http://www.runningmag.fr/home/accueil.php>

<http://www.runningtrail.fr/pages/index.php>

suivez-nous aussi sur Facebook et Instagram

Mail : trailmarguestaud@gmail.com

Téléphone: 06 75 61 31 13